

Octobre 2013



منظمة الأغذية  
والزراعة للأمم  
المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food and  
Agriculture  
Organization  
of the  
United Nations

Organisation des  
Nations Unies  
pour  
l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones Unidas  
para la  
Alimentación y la  
Agricultura

## CONSEIL

### Cent quarante-huitième session

Rome, 2-6 décembre 2013

### Consultation technique sur les faibles proportions de végétaux cultivés génétiquement modifiés dans le commerce international des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale

#### Résumé

Plusieurs pays ont demandé à la FAO de faciliter le dialogue international comme un premier pas pour résoudre les perturbations commerciales que pourrait causer la présence de faibles proportions de végétaux cultivés génétiquement modifiés dans le commerce international des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale. Ce premier dialogue doit être de nature technique et reposer sur des données factuelles. La Consultation technique proposée dans le présent document vise à faciliter le dialogue entre les Membres de la FAO sur les faibles proportions de végétaux cultivés génétiquement modifiés dans le commerce international des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale.

Les résultats des analyses techniques de la FAO sur le sujet, y compris l'analyse des politiques économiques et commerciales seront présentés pour examen à la Consultation technique, un événement qui n'a pas pour but de conclure des accords, mais d'aider à définir une conception commune. Elle ne doit pas non plus être considérée comme l'occasion pour la FAO de prendre position sur la question de la présence de faibles quantités d'espèces génétiquement modifiées.

Les précédentes activités intergouvernementales formelles sur les organismes génétiquement modifiés ont pris fin en 2008, avec la dissolution du *Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur les aliments dérivés des biotechnologies* lorsque ce dernier a achevé ses travaux sur l'élaboration de principes et de directives pour l'évaluation scientifique de la sécurité sanitaire des aliments dérivés des biotechnologies.

#### Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à:

- Examiner la proposition visant à organiser une consultation technique pour faciliter le dialogue international sur les faibles proportions de végétaux cultivés génétiquement modifiés dans le commerce international des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale;
- Appuyer l'organisation de cette consultation technique début 2014.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M. Ren Wang

Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs

Tél. +39 06570 54523

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)



mi717f

## I. Généralités

1. La présence de faibles quantités de plantes génétiquement modifiées (GM) dans le commerce international des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale suscite une vive inquiétude parmi les autorités nationales de plusieurs pays et divers organismes du secteur privé. Les politiques et les réglementations nationales qui régissent l'acceptabilité des cultures GM présentent des disparités. La superficie consacrée aux cultures GM n'a cessé d'augmenter durant les vingt dernières années et bon nombre d'entre elles font l'objet d'un commerce international important (notamment le maïs, la navette et le soja).

2. Par ailleurs, les informations dont on dispose laissent penser que de nouvelles espèces GM sont en train d'être mises au point et qu'un nombre croissant de pays s'intéressent à la question. Les systèmes actuels de production, de manutention et de transport peuvent entraîner la présence fortuite de faibles concentrations de végétaux GM dans des livraisons de cultures non GM, et de cultures GM non autorisées dans des livraisons de cultures GM autorisées. Plusieurs problèmes de nature commerciale ont été signalés en raison de ces mélanges non intentionnels et le volume du commerce international des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale issus de cultures GM ne cesse de croître. Il est donc urgent d'engager le dialogue et des discussions au niveau international sur la question des faibles quantités de produits issus de végétaux cultivés génétiquement modifiés dans le commerce international des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale.

3. Les précédentes activités intergouvernementales formelles sur les organismes génétiquement modifiés ont pris fin, en 2008, avec la dissolution du *Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur les aliments dérivés des biotechnologies*, une fois achevés ses travaux sur l'élaboration de principes et de directives pour l'évaluation scientifique de la sécurité sanitaire des aliments dérivés des biotechnologies. Ces directives sont disponibles, mais il n'existe pas de normes internationales pertinentes fixant des limites acceptables à la présence fortuite de faibles proportions de végétaux cultivés génétiquement modifiés dans des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale commercialisés.

4. Afin de mieux comprendre l'ampleur des perturbations potentielles des échanges commerciaux, la FAO a lancé une étude économique et commerciale. Quelque 70 pays ont apporté leurs contributions. La première analyse de l'étude a permis de confirmer qu'il y avait eu plusieurs perturbations des échanges impliquant des denrées alimentaires de base.

5. Le *Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur les aliments dérivés des biotechnologies* a élaboré des principes et des directives sur la sécurité sanitaire des aliments dérivés des biotechnologies durant la période 2001–2007. Depuis la dissolution du Groupe spécial en 2008, il n'y a plus de tribune officielle de la FAO où débattre les questions pertinentes au niveau international. Plusieurs pays ont demandé à la FAO d'organiser dans un premier temps un dialogue international pour trouver des solutions. Ce dialogue initial doit être de nature technique et reposer sur des données factuelles.

## II. Objectifs et portée

6. La réunion proposée vise à faciliter le dialogue entre les Membres de la FAO sur les faibles proportions de végétaux cultivés GM dans le commerce international des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale. Les résultats des analyses techniques de la FAO sur le sujet, y compris l'analyse des politiques économiques et commerciales, seront présentés pour examen.

7. La réunion qu'il est proposé de tenir sera d'ordre technique et exploratoire, et constituera une tribune où les experts pourront présenter les conclusions de leurs recherches sur la question. Les Membres de la FAO qui participent à cette réunion pourront utiliser les conclusions et les propositions techniques dans les politiques nationales pertinentes. La consultation technique n'a pas pour but de parvenir à des accords.

## III. Résultats escomptés

8. La réunion proposée contribuera à l'obtention des résultats suivants:

- Sensibilisation accrue à la question et aux facteurs qui y sont liés et impacts possibles sur la sécurité alimentaire;
- Meilleure compréhension et reconnaissance des différents points de vue sur la question de la part des parties concernées;
- Décision de collaborer pour poursuivre le débat sur la question des faibles proportions de végétaux cultivés génétiquement modifiés dans le commerce international des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale.

#### **IV. Incidences financières**

9. Le coût total est estimé à 250 000 USD, sur la base d'une consultation technique et dans l'hypothèse où un soutien financier est apporté à 60 délégués de pays en développement. Le soutien financier apporté aux pays en développement sera fonction des fonds extrabudgétaires mis à disposition. Le Gouvernement canadien a offert de fournir des fonds extrabudgétaires qui permettront de couvrir la plupart des coûts afférents à la Consultation technique. Les contributions en nature et en temps de personnel de la FAO ne sont pas incluses dans ces coûts.

#### **V. Stratégie de mise en œuvre**

10. La Consultation technique est destinée en premier lieu à des responsables de la réglementation nationale concernant l'alimentation et le commerce venus de tous les États Membres de la FAO. Afin que toute une gamme de points de vue puissent être exprimés et des informations échangées, la consultation associera les parties concernées, à savoir les ONG, les organisations de la société civile, les organisations partenaires, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le secteur privé et le monde universitaire.

11. L'initiative suivra la démarche adoptée pour le projet précédent sur le même sujet, à savoir l'élaboration de la Plateforme de la FAO pour les aliments génétiquement modifiés, qui était caractérisée par un dialogue équilibré et fondé sur des éléments probants. De ce fait, la Plateforme de la FAO pour les aliments génétiquement modifiés, lancée le 1<sup>er</sup> juillet 2013, a été bien accueillie par les Membres. En conséquence, avec le rôle anticipé de la FAO en tant qu'organisateur et facilitateur neutre, une démarche semblable sera adoptée pour la consultation proposée.

12. La phase de planification de la Consultation technique sera ouverte à tous les Membres qui souhaitent participer au processus.

#### **VI. Suite que le Conseil est invité à donner**

13. Le Conseil est invité à:

- a) Examiner la proposition visant à réunir une consultation technique pour faciliter le dialogue international sur les faibles proportions de végétaux cultivés génétiquement modifiés dans le commerce international des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale;
- b) Apporter un appui à l'organisation de cette consultation technique début 2014.